



La section Européenne ANGLAIS

1. PRÉSENTATION PRATIQUE

ADMISSION :

- + La section européenne Anglaise est ouverte aux élèves de **1^{ère} et Terminale STMG**.
- + Les élèves candidats doivent faire preuve d'un réel intérêt pour la langue et la culture anglaises, d'un goût pour l'ouverture sur l'Europe et le monde.
- + Tout élève inscrit en section européenne s'engage à participer aux différents types d'activités culturelles qui seront proposées : séjours, sorties, etc . . .

HORAIRES :

- + 2.heures hebdomadaires de cours en plus par rapport à une classe de STMG :
 - 1 heure d'anglais renforcé pendant laquelle est proposé un travail qui se fait sur des thèmes d'actualité.
 - 1 heure de DNL (discipline non linguistique) : MANAGEMENT (matière exclusivement enseignée en STMG) en anglais.

FINALITES DE LA FORMATION :

- + **Renforcer le niveau d'anglais du candidat tant à l'écrit qu'à l'oral** : Intensifier l'usage de la langue par un renforcement de l'horaire d'anglais, utiliser cette langue comme unique moyen de communication en management.
- + **Avoir une double approche du management en français et en anglais** contribuant à une meilleure compréhension et une meilleure assimilation des notions abordées.
- + **Accéder à d'autres cultures et à la citoyenneté européenne** : Tisser des liens avec des partenaires étrangers en participant à des voyages d'études, des échanges, des sorties, en établissant des correspondances électroniques.

Développer une aptitude à la mobilité dans les études et le travail :

- Possibilité de poursuite d'études post-baccalauréat en relation avec la section européenne. C'est **un atout de premier choix** en vue des inscriptions en BTS, IUT, de nombreuses écoles supérieures, des études à l'étranger, notamment grâce à la reconnaissance du niveau de langue B1 obtenue dans le cadre européen de certification en langue.
- Permettre aux élèves de Terminale de préparer, **présenter et obtenir la mention européenne au baccalauréat.**

2. LA MENTION EUROPÉENNE AU BACCALAUREAT

LES ÉPREUVES

A l'issue de cette formation, les candidats au baccalauréat pourront prétendre à **la mention "européenne"** (indépendamment du baccalauréat lui-même)

LA NOTATION

Il faut :

- Avoir obtenu au moins 12 sur 20 en anglais
- Avoir obtenu au moins 10 sur 20 à une évaluation orale en anglais portant sur le programme spécifique à la section européenne : le management.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à vous adresser aux professeurs de la section.

Les professeurs de la Section Européenne Anglais